



Nous vous proposons:

- Du conseil
- De la gestion locative
- Du syndic

Afin de développer dans les immeubles les produits et services répondant aux attentes des occupants en matière de :

- confort
- environnement
- sécurité

Tout en respectant le budget validé par ceux qui assument les dépenses de fonctionnement

Partageons des valeurs d'avenir pour un logement décent pour tous



Nous Contacter

sagnimorte@sagnimortegestion.fr Tél: 04 78 52 86 65

Nous Contacter

sagnimorte@sagnimorteconseilsfr Tél: 04 78 52 86 65

Honoraires Conseil

Libellé	н.т.	T.T.C. Taux 20 %
Etude, rapport, prescription		
Base horaire	165,00 €	198,00€
Coaching Base horaire	300,00 €	360,00€
Formation	Sur devis	
Asset Management	Sur devis	

Honoraires Transaction/ Location

Libellé	н.т.	T.T.C. Taux 20 %
Honoraires Vente Habitation (% prix vente HT)		
,	5,00 %	6,00 %
Minimum perception	2200,00 €	2640,00 €
Honoraires Location (% loyer annuel hors charges)		
 locaux à usage d'habitation partagé suivant décret n°2014 -890 du 1er aout 2014) 	16.67 €/m²	20,00 €/m²
 Locaux commerciaux ou professionnels 	30,00 %	36,00 %
Honoraires Vente murs com-	Maximum	
merciaux (Suivant mandat)	15,00 %	18,00 %

SAGNIMORTE CONSEILS SAGNIMORTE GESTION

12 Pl Mal LYAUTEY 69006 LYON http://sagnimorte.conseils.free.fr

Téléphone: 04 78 52 86 65 Télécopie : 09 55 72 86 65

Messagerie: sagnimorte@sagnimorteconseils.fr

Honoraires Administration d'Immeubles

d Inilicubics			
Libellé	н.т.	T.T.C. Taux 20 %	
Honoraires de base gestion locative (Suivant mandat)	Maximum 8,00%	9,60 %	
Note d'information déclara- tion revenus fonciers	80,00 €	96,00€	
Honoraires de rédaction de baux			
 Habitation (partagé suivant décret n°2014-890 du 1er aout 2014) 	400,00 €	480,00€	
Commerciaux	880,00 €	1056,00€	
Garages ou annexes	125,00 €	150,00€	
Avenant à bail			
 habitation (partagé par moitié propriétaire/ locataire) 	480,00 €	576,00€	
commerciaux	450,00 €	540,00€	
 Frais d'Etat des Lieux habitation (partagé suivant décret n°2014-890 du 1er aout 2014) commerciaux 	5,00 €/m² vacations	6,00 €/m²	
Honoraires de base syndicat de copropriété	Suivant mandat		
Gestion administrative de chantier (Travaux exception-nels)			
• jusqu'à 150 000,00 €	3,00 %	3,60 %	
Au-delà de 150.000,00 €	2,00 %	2,40 %	
Minimum de perception 3 vaca- tions	285,00 €	342,00 €	
AG ou CS extraordinaires (hors frais administratifs)	vacations		
Mutation copropriétaires (hors frais officier ministériel) Etat daté Vendeur (suivant			
décret)	316,67 €	380.00€	
Frais d'opposition	190,00 €	228,00€	
Gestion de fonds (de roule- ment, de réserve, de provisions)	0,70%	0,84 %	



Honoraires Divers

Libellé	н.т.	T.T.C.
Vacation horaire		
heures ouvrables (9h - 18h)hors heures ouvrables	95,00 € 117,50 €	114,00 € 141,00 €
Débours • frais postaux • Photocopies • Papeterie	Selon fact	ure du pres- tataire
Prêt bancaire (négociation et souscription)	Vacation	
Gestion administrative de chantier gestion locative (Travaux exceptionnels) • jusqu'à 150 000,00 € • au-delà de 150 000,00 € Minimum de perception 3 vacations	3,00 % 2,00 %	3,60 % 2,40 %
Frais de recouvrement (outre frais judiciaires ou postaux) Relance ou commandement Procédure en recouvrement	18.75 € vacation	22.50€
Frais de correspondance Par lot et par an	18,75€	22,50 €

Ventes Diverses

30,00€

22,50€

Location de salles

=0000000	
Equipée pour 30 personnes	
Avec visio-conférence	
Pour immeubles compatibles	
Télécommande	25.00 €
Badge accès immeuble	18.75 €